Calvane Prestige
SAS Calvane Prestige
12 rue Calvane, 69006 Lyon
contact@calvane-prestige.fr
SIRET 123 456 789 00012

CONTRAT DE LOCATION
N° C2026-0038

LOCATAIRE

Jean Dupont
14 rue des Lilas, 69003 Lyon
jean.dupont@exemple.fr
Né(e) le 12/03/1987
Permis n° 18LY45210, délivré le 05/09/2006
Identité : pièce vérifiée en ligne le 28/10/2026 (permis de conduire)

VÉHICULE

Audi RS3 Sportback
Immatriculation : GH-482-KL
Essence · Boîte automatique · 2024 · Gris
Kilométrage au départ : 48 210 km
Carburant au départ : Plein (8/8)

CONDUCTEUR ADDITIONNEL

Camille Martin
Permis n° 21LY08833, délivré le 14/06/2014

DÉPART

28/10/2026 à 10:00
Agence de Lyon 6e

RETOUR PRÉVU

31/10/2026 à 10:00
Agence de Lyon 6e

Prix

Location Audi RS3 · 3 jours × 264,00 €	792,00 €
Kilométrage inclus : 600 km, puis 0,90 € par km supplémentaire	
Dont TVA 20 % : 132,00 € (HT 660,00 €)	
Total de la location (TTC)	**792,00 €**

DÉPÔT DE GARANTIE

2 500,00 €
Distinct du prix de la location. Restitué au retour, déduction faite des sommes dues au titre du contrat.

FRANCHISE

1 500,00 €
Montant maximal restant à la charge du locataire en cas de dommage, selon les conditions générales.

RÈGLEMENTS ENREGISTRÉS À L'ÉDITION DU DOCUMENT

Location — carte bancaire (QR code) : 792,00 € (encaissé)
Dépôt de garantie — empreinte bancaire : 2 500,00 € (reçue)

OBSERVATIONS AU DÉPART

Rayure légère sur la jante avant droite, déjà présente.

Calvane Prestige
SAS Calvane Prestige
12 rue Calvane, 69006 Lyon
contact@calvane-prestige.fr
SIRET 123 456 789 00012

CONTRAT DE LOCATION
N° C2026-0038

État des lieux de départ


Avant · 28/10/2026 à 09:52


Avant droit · 28/10/2026 à 09:53


Arrière · 28/10/2026 à 09:54


Jante avant droite · 28/10/2026 à 09:55

Conditions générales de location

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VÉHICULE

Article 1 — Objet
Le présent contrat a pour objet la location, par le loueur au locataire, du véhicule désigné aux conditions particulières, pour la période et au prix qui y sont indiqués.

Article 2 — Conducteur
Le véhicule ne peut être conduit que par le locataire, ou par un conducteur additionnel désigné au contrat. Tout conducteur doit présenter un permis de conduire valide, correspondant à la catégorie du véhicule, ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité. Le loueur peut exiger une ancienneté minimale de permis.

Article 3 — Remise et restitution du véhicule
Un état des lieux contradictoire, accompagné de photos horodatées, est réalisé au départ et au retour. Le kilométrage et le niveau de carburant sont relevés à chaque étape. Le véhicule doit être restitué à la date, à l'heure et au lieu prévus, dans l'état où il a été remis, hors usure normale.

Article 4 — Prix et kilométrage
Le prix de la location est calculé selon le tarif journalier et la durée indiqués au contrat. Les kilomètres parcourus au-delà du forfait inclus sont facturés au tarif prévu. Le carburant manquant au retour, le retard de restitution et le nettoyage exceptionnel peuvent être facturés.

Article 5 — Dépôt de garantie
Un dépôt de garantie, dont le montant figure au contrat, est demandé au départ. Il peut prendre la forme d'une empreinte bancaire. Il est restitué ou libéré au retour, déduction faite des sommes éventuellement dues au titre du contrat (dommages, frais, franchise), sur justificatif.

Article 6 — Utilisation du véhicule
Le locataire utilise le véhicule en bon père de famille, conformément à sa destination et au Code de la route. Sont notamment interdits : la sous-location, le transport rémunéré de personnes, la participation à des compétitions, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, la sortie du territoire sans accord écrit du loueur.

Article 7 — Assurance et responsabilité
Le véhicule est assuré dans les conditions prévues par le loueur. Une franchise, dont le montant est communiqué au locataire, peut rester à sa charge en cas de dommage, de vol ou d'incendie. Le locataire est responsable des dommages causés par une utilisation non conforme au présent contrat.

Article 8 — Sinistre, panne et vol
En cas d'accident, de panne ou de vol, le locataire prévient le loueur sans délai. Il remplit un constat amiable en cas d'accident et dépose plainte en cas de vol, puis transmet ces documents au loueur dans les plus brefs délais.

Article 9 — Infractions et amendes
Le locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Conformément au Code de la route, le loueur peut désigner le locataire comme conducteur auprès des autorités compétentes. Des frais de gestion peuvent être facturés pour le traitement de chaque avis de contravention.

Article 10 — Données personnelles
Les informations recueillies sont nécessaires à l'exécution du contrat de location. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la location et au respect des obligations légales du loueur. Le locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement en s'adressant au loueur.

Article 11 — Litiges
Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable. Le locataire consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

LE LOCATAIRE

Jean Dupont, lu et approuvé



Signé à l'écran, au comptoir de l'agence, le 28/10/2026 à 10:04

LE LOUEUR

Pour Calvane Prestige



Signé à l'écran, au comptoir de l'agence, le 28/10/2026 à 10:04